

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 octobre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 16 octobre 2013, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document de réflexion établi en vue du débat public que doit tenir le Conseil de sécurité le 29 octobre 2013 sur la mise en œuvre des dispositions de la note du 26 juillet 2010 du Président du Conseil relative aux méthodes de travail du Conseil ([S/2010/507](#)) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de cette lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(Signé) Agshin Mehdiyev



Annexe à la lettre datée du 16 octobre 2013 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Document de réflexion pour le débat public du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail

29 octobre 2013

La question des méthodes de travail du Conseil de sécurité continue de susciter un vif intérêt parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La meilleure preuve en est le nombre croissant d'États Membres qui participent chaque année aux débats publics sur la mise en œuvre de la note du 26 juillet 2010 du Président du Conseil ([S/2010/507](#)) et la qualité de leurs contributions à ce débat. Tout récemment, dans une note du Président du Conseil datée du 28 août 2013 ([S/2013/515](#)), les membres du Conseil ont à nouveau souligné l'importance qu'ils attachent à cette question en se disant déterminés à continuer à donner à l'ensemble des membres de l'Organisation l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les méthodes de travail du Conseil, y compris en organisant des débats publics sur la mise en œuvre de la note de 2010, et à les encourager à participer à ces débats.

Historique

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité ont connu une évolution positive ces dernières années du fait de l'attention et de l'intérêt toujours plus grands que les contributions et les propositions faites par de nombreuses délégations, tant au sein qu'à l'extérieur du Conseil, suscitent pour cette question.

Le Sommet mondial de 2005 a été, à cet égard, un événement considérable. Dans le Document final du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont recommandé que le Conseil de sécurité continue à adapter ses méthodes de travail de façon à ce que les États qui n'en sont pas membres participent davantage à ses travaux (résolution [60/1](#) de l'Assemblée générale, par. 154). Il s'en est suivi un redoublement d'efforts au sein du Conseil pour reconsidérer ses méthodes, en particulier dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure¹.

¹ On trouvera un bref historique du sujet dans le *Special Research Report 2007*, n° 3 du 18 octobre 2007 intitulé « Security Council transparency, legitimacy and effectiveness: efforts to reform Council working methods, 1993-2007 », publié par l'institut Security Council Report. « Le processus de réforme des méthodes de travail a réellement commencé en 1993... Plusieurs initiatives ont été lancées, qui répondaient à l'idée qu'avaient certains membres du Conseil que cet organe devait être plus transparent et responsable, ainsi que plus efficace et capable de gérer plusieurs crises simultanément. » En 1994, le Conseil de sécurité a tenu pour la première fois un débat public sur ses méthodes de travail. Voir aussi, pour un bilan des méthodes de travail du Conseil, les documents de réflexion établis par la Belgique pour le débat public de 2008 ([S/2008/528](#), annexe), par le Japon pour le débat public de 2010 ([S/2010/165](#), annexe), par le Portugal pour le débat public de novembre 2011 ([S/2011/726](#), annexe) et conjointement par l'Inde et le Portugal pour le débat public de novembre 2012 ([S/2012/853](#), annexe). Voir également, dans le *Special Research Report 2010*, n° 3 du 30 mars 2010, publié par le Security Council Report, une analyse détaillée des développements les plus récents au sein du Conseil concernant la question de ses méthodes de travail.

Une partie substantielle des travaux du Groupe de travail a été reprise en 2010 dans une note du Président (S/2010/507)², que sont venues compléter plus récemment quatre autres notes du Président, dont trois ont été publiées en 2012 (S/2012/402, S/2012/922 et S/2012/937) et une en 2013 (S/2013/515).

Les débats publics organisés chaque année par le Conseil sont une excellente occasion d'appuyer et d'encourager l'action menée par le Conseil pour améliorer ses méthodes de travail, et, pour les États Membres qui ne sont pas membres du Conseil, d'exposer leurs vues et de proposer de nouveaux moyens de renforcer la transparence et l'efficacité du Conseil et d'engager celui-ci à entretenir des rapports plus étroits avec l'ensemble des États Membres.

Un nombre important de propositions ont été formulées et discutées dans le cadre des débats publics précédents³.

Le débat public sur les méthodes de travail organisé par l'Azerbaïdjan dans le cadre de sa présidence sera le sixième que tiendra le Conseil de sécurité sur la question⁴. Il s'inscrira dans le prolongement des récents débats annuels, en particulier ceux qui ont suivi l'adoption de la note du Président de 2013 (S/2010/507).

Le débat de novembre 2011, organisé sous la présidence du Portugal, a été particulièrement utile en ce qu'il a aidé le Groupe de travail à identifier de nouvelles mesures à inscrire dans son plan de travail⁵.

Un certain nombre de propositions formulées au cours de ce débat ont été étudiées par le Groupe de travail en 2012, sous la présidence du Portugal, et, en juin de la même année, le Conseil est convenu de prendre une première série de mesures

² Cette note, dont l'annexe couvre 13 sujets intéressant la pratique du Conseil de sécurité, actualise, développe et élargit une note du 19 juillet 2006 (S/2006/507). Elle comprend notamment un chapitre nouveau sur les missions du Conseil de sécurité. Elle apporte des éclaircissements sur certains aspects de la liste des questions dont le Conseil est saisi, souligne l'importance de communications régulières avec la Commission de la consolidation de la paix et présente une série de directives pour l'établissement du rapport annuel du Conseil.

³ Nombre de ces propositions ont été reprises dans une série de propositions formulées par le « groupe des cinq petits » (S-5) dans un projet de résolution (A/66/L.42/Rev.2). Plus récemment, en mai 2013, un groupe d'États Membres (Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Estonie, Finlande, Gabon, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, République unie de Tanzanie, Slovaquie, Suède, Suisse et Uruguay) s'est réuni à l'ONU pour y lancer le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, avec le dessein d'améliorer les méthodes de travail du Conseil en encourageant les États qui ne sont pas membres du Conseil à s'investir plus activement, ce qui permettrait de renforcer la responsabilité du Conseil à l'égard de l'ensemble des États Membres ainsi que la transparence de ses travaux (voir la *fact sheet* du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence intitulée « Better working methods for today's UN Security Council », mai 2013).

⁴ Le premier débat public sur les méthodes de travail s'est tenu en 1994. Suite à l'adoption de la note du Président du 19 juillet 2006 (S/2006/507) et à sa réunion de 2007 en formule Arria tenue à l'initiative de la Slovaquie, le Conseil de sécurité a organisé en août 2008, pendant la présidence belge, un débat public consacré à la mise en œuvre de la note du Président de 2006. Le troisième débat public s'est tenu le 22 avril 2010 sous la présidence du Japon. Le quatrième débat public s'est tenu le 30 novembre 2011 sous la présidence de la Belgique. Le cinquième débat public s'est tenu le 26 novembre 2012 sous la présidence de l'Inde.

⁵ Security Council Report, « In hindsight: the working methods open debate », *Monthly Forecast* (janvier 2012).

tendant à l'aider à mieux planifier son programme de travail, mieux gérer les services de conférence mis à sa disposition et renforcer son interactivité⁶.

Tout au long de 2012, de nouvelles propositions ont été soumises au Groupe de travail pour examen. Ces propositions étaient centrées sur des mesures tendant à renforcer l'efficacité et l'interactivité des débats publics, améliorer le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et les évaluations mensuelles faites par les présidents du Conseil et renforcer la transparence du Conseil au moyen de séances récapitulatives ou de séances d'information informelles organisées à la fin de chaque mois par l'État qui a présidé le Conseil pendant ce mois. Le Conseil est convenu d'une deuxième série de mesures en décembre 2012 (voir le document [S/2012/922](#)).

Toujours en 2012, le Groupe de travail a examiné le processus de désignation des présidents des organes subsidiaires et décidé de préconiser l'adoption d'une procédure informelle à laquelle tous les membres du Conseil participeraient de façon équilibrée, transparente, efficace et sans exclusive, de manière à faciliter l'échange d'informations sur les travaux des organes subsidiaires en question. À cette fin, les membres du Conseil sont convenus qu'ils devraient également consulter les membres nouvellement élus, peu de temps après leur élection, sur la désignation des présidents des organes subsidiaires pour l'année suivante (voir le document [S/2012/937](#)).

Le débat public sur la mise en œuvre de la note du Président de 2010 ([S/2010/507](#)) organisé en novembre 2012 sous la présidence de l'Inde a lui aussi fourni au Groupe de travail de nouvelles idées à étudier⁷.

En 2013, le Groupe de travail, présidé par l'Argentine, a continué d'étudier des propositions concrètes tendant à améliorer différents aspects des méthodes de travail et du processus de prise de décisions du Conseil, en vue notamment de renforcer la transparence, l'efficacité et l'interactivité au sein du Conseil ainsi qu'avec l'ensemble des membres de l'Organisation et d'instaurer des rapports plus étroits entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents, les autres organes des Nations Unies et les organisations régionales compétentes.

⁶ Par la note du 5 juin 2012 ([S/2012/402](#)) de son président, le Conseil visait à améliorer la planification de ses travaux et la gestion des services de conférence afin de disposer de plus de temps pour les travaux de ses organes subsidiaires. Dans cette note, le Conseil souligne qu'il faudrait prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'efficacité de ses travaux et assurer une utilisation plus rationnelle du temps consacré aux exposés oraux lors des consultations plénières, y compris en recourant plus souvent à la visioconférence et à la téléconférence, à la fois par mesure d'économie et pour mieux répondre aux besoins d'information, et en faisant distribuer, si possible à l'avance, un résumé écrit de l'exposé, afin de permettre des débats plus ciblés lors des consultations. Le Groupe de travail a également étudié des mesures pratiques qui tendraient à mieux répartir la charge de travail du Conseil au long de l'année en ajustant les dates d'échéance des mandats et, par voie de conséquence, des rapports préalables au renouvellement de ceux-ci. Le Président du Groupe de travail a ensuite transmis au Conseil des recommandations invitant ses membres à tenir compte de la répartition de la charge de travail du Conseil sur l'année lorsqu'ils ont une décision à prendre sur la date de renouvellement d'un mandat et sur l'échéance des rapports préalables à ce renouvellement. De son côté, le Secrétariat s'est employé à améliorer la page Web du Conseil de sécurité en y ajoutant des informations, notamment sur les mandats et l'échéance des rapports correspondants, et des analyses et des statistiques sur les activités menées par le Conseil au cours des dernières années.

⁷ Security Council Report, « In hindsight: the working methods open debate », *Monthly Forecast* (janvier 2013).

Suite aux travaux menés par le Groupe de travail sous présidence argentine, le Conseil a adopté, le 28 août 2013, une note de sa présidente dans laquelle ses membres se déclarent déterminés à appliquer une série de 10 mesures concernant des aspects importants des méthodes de travail du Conseil (voir le document [S/2013/515](#)).

Par cette note, les membres du Conseil se sont engagés à faire une meilleure utilisation des séances publiques, des débats informels interactifs et des réunions organisées suivant la formule Arria, et à accroître la transparence des travaux du Conseil en procédant de façon informelle à de larges consultations à l'extérieur du Conseil dès le début du processus de rédaction des projets de résolution et de déclaration du Président. Ils sont également convenus que le Conseil entretiendrait des rapports plus étroits avec le Président de la Commission de consolidation de la paix et les présidents des formations pays de la Commission. Ils se sont engagés à encourager les organes subsidiaires à renforcer la transparence de leurs activités, y compris en organisant des séances d'information interactives à l'intention des États non membres du Conseil, et à envisager d'autres moyens de permettre aux États non membres du Conseil de contribuer à leurs travaux.

Faisant fond sur un certain nombre de mesures déjà convenues par le Conseil, ses membres se sont engagés à améliorer les consultations avec les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police et à continuer à intensifier les consultations et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes. Ils ont renouvelé leur volonté d'examiner la pratique des séances récapitulatives et des réunions d'information informelles, conformément à la note du Président du Conseil du 12 décembre 2012 ([S/2012/922](#)).

Conformément à leurs engagements antérieurs, les membres du Conseil sont convenus de continuer à donner à l'ensemble des membres de l'Organisation l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les méthodes de travail du Conseil, y compris par l'organisation de débats publics sur la mise en œuvre de la note du Président du 26 juillet 2010 ([S/2010/507](#)) comme celui que l'Azerbaïdjan se propose d'organiser sous sa présidence le 29 octobre 2013.

Débat public

Pour le prochain débat public, il importe de bâtir sur les acquis des débats précédents. Il serait donc bon que le débat se concentre sur un nombre limité de questions comme la transparence; les échanges avec les États non membres du Conseil, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, les organisations régionales et sous-régionales et les organes compétents des Nations Unies; et l'efficacité globale du Conseil, afin de définir les moyens d'améliorer la pratique du Conseil dans ces domaines.

Ce débat public offrira au Conseil la possibilité de faire le point, avec la participation de délégations d'États Membres qui ne siègent pas en son sein, sur la mise en œuvre de la note du Président du 26 juillet 2010 ([S/2010/507](#)) et des notes subséquentes sur le même sujet, et d'identifier des évolutions et des nouvelles pratiques favorables à une efficacité et une transparence plus grandes. Il sera aussi l'occasion d'identifier des lacunes éventuelles et des domaines spécifiques dans lesquels des améliorations s'imposent. Les suggestions concrètes de mesures pratiques susceptibles d'améliorer encore les méthodes de travail du Conseil seront particulièrement bienvenues.

Conformément à la note du Président du Conseil du 12 décembre 2012 (voir [S/2012/922](#), par. 7), tous les participants qui interviendront dans ce débat public, y compris les membres du Conseil de sécurité, sont encouragés à faire des déclarations aussi succinctes et centrées sur leur sujet que possible, étant entendu que ces déclarations ne doivent pas dépasser cinq minutes. Si nécessaire, le texte d'une déclaration plus détaillée pourra être distribué aux membres du Conseil et aux autres participants.

Le débat pourrait s'articuler autour de différents thèmes, y compris ceux qui ont été soulevés au cours des débats précédents, comme suit :

- Moyens de conforter la tendance à organiser plus fréquemment des séances publiques, y compris des séances d'information et des débats, sans préjudice du recours à des séances de consultations et à d'autres formats, comme les réunions selon la formule Arria, les dialogues interactifs et les tours d'horizon⁸;
- Recherche d'un processus de négociation transparent et ouvert au sein du Conseil, notamment pour la désignation des présidents des organes subsidiaires (voir le document [S/2012/937](#)) et pour renforcer le rôle des délégations « porte-plume » chargées d'encadrer la rédaction des projets de résolution et de déclaration présidentielle⁹;
- Moyens de renforcer l'interaction entre le Conseil et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police en organisant, entre autres, des échanges de vues plus approfondis, notamment en utilisant des documents de réflexion et des listes indicatives de questions à examiner, afin que les rencontres avec les pays fournisseurs de contingents soient l'occasion de discussions plus fructueuses et mieux ciblées;
- Moyens d'intensifier les échanges et le dialogue entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales sur des questions d'intérêt mutuel et de coopération;
- Renforcement du rôle du Comité d'état-major;
- Renforcement des échanges entre le Conseil et les présidents de la Commission de consolidation de la paix et de ses diverses formations pays, en faisant participer ces derniers aux séances, y compris informelles, que le Conseil consacre aux situations inscrites à son ordre du jour pour lesquelles ils ont compétence;
- Moyens de rendre plus instructifs les rapports annuels du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale en encourageant l'organisation de consultations interactives avec l'ensemble des États membres préalablement à leur adoption et à leur présentation à l'Assemblée et en y incluant des informations plus substantielles et analytiques sur les situations dont est saisi le Conseil, sur les travaux de ses organes subsidiaires et sur ses méthodes de travail;
- Renforcement de la transparence des travaux du Conseil de sécurité et de ses échanges avec l'ensemble des États Membres, y compris par l'organisation de

⁸ Security Council Report, « In hindsight: horizon-scanning briefings », *Monthly Forecast* (mai 2013).

⁹ Security Council Report, « In hindsight: pen holders », *Monthly Forecast* (septembre 2013).

séances récapitulatives, et moyens de soutenir l'engagement des présidents du Conseil au service de la transparence en encourageant ceux-ci à multiplier leurs échanges avec l'ensemble des États Membres, y compris en organisant, au terme de chaque présidence, une réunion d'information informelle sur les travaux du Conseil pendant le mois écoulé, et en établissant des évaluations mensuelles des travaux du Conseil plus substantielles et plus riches d'informations¹⁰;

- Moyens de garantir des échanges réguliers sur les questions d'intérêt commun entre le Président du Conseil de sécurité et les présidents des autres organes concernés de l'Organisation des Nations Unies;
- Moyens de renforcer l'efficacité, les échanges et la transparence des travaux des organes subsidiaires, en particulier les comités des sanctions, conformément aux mesures convenues par le Conseil [voir le document [S/2013/515](#), par. 2 d) et e)] et aux recommandations de l'ancien Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions¹¹.

¹⁰ Sur la question du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale, voir la note du Président du Conseil du 26 juillet 2010 ([S/2010/507](#)). Sur les débats publics, le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale, les évaluations mensuelles, les réunions récapitulatives et les séances d'information informelles sur les travaux du Conseil au cours du mois écoulé, voir la note du Président du Conseil du 12 décembre 2012 ([S/2012/922](#)).

¹¹ Créé en 2000 (voir le document [S/2000/319](#)) et présidé à l'origine par le Bangladesh, ce groupe de travail a procédé à un examen approfondi des questions relatives aux sanctions. À la fin de 2006, sous la présidence de la Grèce, il a soumis un rapport complet sur le sujet ([S/2006/997](#)), centré sur les aspects suivants : conception, application, évaluation et suivi des sanctions; contrôle et exécution; méthodes de travail du Comité; normes méthodologiques applicables aux rapports des mécanismes de surveillance de l'application des sanctions; et critères et meilleures pratiques à retenir pour une présentation type des rapports des mécanismes de surveillance de l'application des sanctions. Par sa résolution [1732 \(2006\)](#), le Conseil a « [pris] note avec intérêt des pratiques et méthodes optimales exposées dans le rapport du Groupe de travail et [prié] ses organes subsidiaires d'en prendre note également », et décidé que le Groupe de travail s'était acquitté de son mandat.